



Strasbourg, le 6 décembre 2023

**CDL-PL-OJ(2023)004ann**  
Or. angl.

**COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT**  
**(COMMISSION DE VENISE)**

**137<sup>e</sup> SESSION PLENIERE**

**VENISE**

**Scuola Grande di San Giovanni Evangelista**

**Vendredi 15 décembre 2023 (10:00-18:00)**

**Samedi 16 décembre 2023 (9:30-11:00)**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

**Vendredi 15 décembre 2023**

10:00-11:00	<i>Adoption de l'ordre du jour Communications Coopération Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques Suites données aux précédents avis de la Commission Discussion et adoption des avis concernant des Etats</i>
-------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication de la Présidente**

La Présidente présentera ses activités récentes ([CDL\(2023\)067](#)).

**3. Communication du Bureau élargi**

La Commission sera informée des discussions tenues lors de la réunion du Bureau élargi du 14 décembre 2023.

**4. Elections du Président, des 3 Vice-Présidents et des 4 membres du Bureau, ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des sous-commissions**

Les mandats du Président, des Vice-Présidents, des membres du Bureau ainsi que ceux des Présidents et Vice-Présidents des sous-commissions arrivent à expiration en décembre 2023. Lors de la dernière session, la Commission a élu un Comité des sages chargé de préparer ces élections pour le prochain mandat 2023/2025.

Le Comité des sages présentera la liste des candidats pour les différents postes à pourvoir. L'élection proprement dite aura lieu le samedi matin.

**5. Communication du Secrétariat**

La Secrétaire de la Commission fournira des informations sur la session.

**6. Coopération avec le Comité des Ministres**

La Commission tiendra un échange de vues avec un représentant du Comité des Ministres dans le cadre de leur coopération.

**7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire**

(voir point ci-dessous le samedi matin)

**8. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Mathieu Mori, Secrétaire général du Congrès, sur sa coopération avec ce dernier.

## **9. Rapport de la réunion du Conseil des élections démocratiques (14 décembre 2023)**

Le président du Conseil informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 14 décembre 2023.

Le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien ; le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels en République de Moldova ; le projet de mémoire *amicus curiae* sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels de la République de Moldova ; et le projet de mémoire *amicus curiae* concernant les sanctions accessoires à une sanction administrative de l'Ukraine sont traités aux points 14.1, 16.1, 16.2 et 17.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

## **10. Échange de vues avec la Regione del Veneto**

M. Francesco Calzavara, ministre régional de la Planification, du Bet des Biens, des Affaires générales et des Collectivités locales et Mme Annalisa Bisson, Directrice des relations internationales et des affaires européennes de la Regione del Veneto (à confirmer) s'adresseront à la Commission.

## **11. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**

La Commission sera informée des suites données à ses avis précédents (voir document [\(CDL\(2023\)061\)](#)) :

- Bosnie-Herzégovine – Avis conjoint de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi de la Republika Srpska concernant le registre spécial et la publicité du travail des organisations à but non lucratif ([CDL-AD\(2023\)016](#)) ;
- Chypre – Avis sur trois projets de loi réformant le système judiciaire ([CDL-AD\(2021\)043](#)) ;
- République de Moldova – Avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits humains et de l'Etat de droit du Conseil de l'Europe (DGI) sur les suites données à l'avis sur le projet de loi sur la Cour Suprême de Justice ([CDL-AD\(2022\)049](#)) ;
- République de Moldova - Avis conjoint sur les suites données de la Commission de Venise et la Direction Générale des droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe à l'avis conjoint sur le projet de loi sur l'évaluation externe des juges et procureurs ([CDL-AD\(2023\)035](#))
- Macédoine du Nord – Avis relatif au projet de loi sur le Conseil de la magistrature ([CDL-AD\(2019\)008](#)).
- Ukraine – Avis urgent sur les suites données aux avis sur la loi « Portant modification de certains actes législatifs d'Ukraine visant à clarifier les dispositions sur la sélection compétitive des candidats au poste de juge de la Cour constitutionnelle d'Ukraine », ([CDL-AD\(2023\)042](#)).

Sous les point 15 et 16, la Commission sera invitée à discuter, en vue de son adoption, de deux avis sur les suites données.

La Commission sera informée des activités sur les suites données menées depuis la dernière session.

## 12. Missions d'observation électorale

La Commission sera informée de la participation de la Commission de Venise, comme conseiller juridique, aux missions d'observation électorale de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe :

- Pologne, élections parlementaires, 15 octobre 2023 ;
- Serbie, élections parlementaires anticipées, 17 décembre 2023.

### Photo de famille

*Les membres, les membres suppléants et les membres du secrétariat sont priés de se joindre à la séance photo par un photographe officiel*

11:00-11:15

*Pause-café*

11:15-13:00

*Discussion et adoption des avis concernant des Etats*

## 13. Arménie

*Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction Générale des Droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe sur le document conceptuel concernant la réforme du comité d'éthique et de discipline de l'assemblée générale des juges*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de l'Arménie et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et de la Direction générale des Droits humains et de l'Etat de droit (DGI) du Conseil de l'Europe ([CDL\(2023\)059](#)) (TP/es) sur le document conceptuel concernant la réforme du comité d'éthique et de discipline de l'assemblée générale des juges de l'Arménie ([CDL-REF\(2023\)053](#)), rédigé sur la base des commentaires de Mme Cartabia, M. Mälksoo, M. Sørensen et M. Gerhard Reissner (expert, DGI). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le ministre de la Justice le 26 septembre 2023. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit examineront ce projet d'avis conjoint lors de leur réunion conjointe du 14 décembre 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

## 14. Géorgie

*1. Projet d'avis conjoint (BIDDH) sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien*

La Commission est invitée à à tenir un échange de vues avec un représentant de la Géorgie, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH ([CDL\(2023\)058](#)) (PG/MJ/sd) sur le projet d'amendements au code électoral et au règlement intérieur du Parlement géorgien ([CDL-REF\(2023\)050](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Alivizatos, M. Frendo et Mme Pabel, ainsi que de Mme Marla Morry (experte, BIDDH). Cette demande d'avis a été présentée par le président du parlement de la Géorgie le 22 septembre 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 14 décembre 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

*2. Projet d'avis sur la Loi sur le service d'enquêtes spéciales et les dispositions de la Loi sur la protection des données personnelles relatives au Service de protection des données personnelles*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la Géorgie, et à examiner, en vue de son adoption, ([CDL\(2023\)065](#)) (VD/MS/es) sur la Loi sur le Service d'enquêtes spéciales et les dispositions de la Loi sur la protection des données personnelles relatives au Service de protection des données personnelles de la Géorgie ([CDL-REF\(2023\)054](#)) and ([CDL-REF\(2023\)055](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Cameron, M. Holmøyvik, Mme O'Toole et M. Pieter Van Dijk (ancien membre, expert) et Mme Waltraut Kotschy (experte). Cette demande d'avis a été présentée par le président du Parlement de la Géorgie le 22 septembre 2023. La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 14 décembre 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

13:00-14:30

Déjeuner

14:30-15:45

Discussion et adoption des avis concernant des Etats

#### **14. Géorgie (suite)**

*3. Projet d'avis sur les dispositions de la loi sur la lutte contre la corruption relatives au Bureau anti-corruption*

La Commission est invitée à à tenir un échange de vues avec un représentant de la Géorgie, et à examiner, en vue de son adoption, (CDL(2023)066) (TvD/ML/kb) sur les dispositions de la loi sur la lutte contre la corruption relatives au Bureau anti-corruption de la Géorgie ([CDL-REF\(2023\)056](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Holmøyvik, Mme Nussberger, M. Ojanen et M. Voyatzis. Cette demande d'avis a été présentée par le Président du parlement de la Géorgie le 22 septembre 2023. La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de sa réunion du 14 décembre 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

#### **15. Kosovo**

*Projet d'avis sur les suites données aux précédents avis concernant les amendements à la loi sur le Conseil des procureurs*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2023\)060](#)) (RG/TvD/is) sur les suites données aux précédents avis concernant les amendements à la loi sur le Conseil des procureurs de Kosovo ([CDL-REF\(2023\)036](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Gaspar, M. Vilanova Trias et M. James Hamilton (ancien membre, expert). Cette demande d'avis a été présentée par le Président de l'Assemblée de Kosovo le 28 juillet 2023. Les sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit examineront ce projet d'avis lors de leur réunion conjointe du 14 décembre 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de coordination des services d'experts \(ECM\)](#), qui fait partie du programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe "Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie - Phase II".

## 16. République de Moldova

*1. Projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels*

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec un représentant de la République de Moldova, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur les suites données à l'avis conjoint ([CDL\(2023\)062](#)) (PG/DV/sd) sur les amendements au Code électoral et autres lois connexes concernant l'inéligibilité des personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels de la République de Moldova ([CDL-REF\(2023\)052](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Darmanović, M. Frendo, Mme Otálora Malassis et M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert), ainsi que de Mme Smaranda Sandulescu et Mme Barbara Jouan Stonestreet (expertes, BIDDH). Cette demande d'avis conjoint a été présentée par le président du Parlement de la République de Moldova le 27 octobre 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet d'avis conjoint lors de sa réunion du 14 décembre 2023. La sous-commission sur les institutions démocratiques examinera ce projet d'avis lors de leur réunion du 14 décembre 2023.

La préparation de cet avis s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

15:45-16:15

*Pause café*

16:15-18:00

*Discussion et adoption des avis concernant des Etats*

*Group consultatif d'experts en Ukraine*

*Rapport de la réunion de l'association des anciens membres*

*2. Projet de mémoire amicus curiae conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* conjoint de la Commission de Venise et du BIDDH ([CDL\(2023\)063](#)) (PG/DV/sd) sur l'inéligibilité de personnes liées à des partis politiques déclarés inconstitutionnels de la République de Moldova (cf. [CDL-REF\(2023\)052](#)), rédigé sur la base des commentaires de M. Darmanović, M. Frendo, Mme Otálora Malassis et M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert), ainsi que de Mme Smaranda Sandulescu et Mme Barbara Jouan Stonestreet (expertes, BIDDH). Ce projet de mémoire *amicus curiae* conjoint a été demandé par le président de la Cour constitutionnelle de la République de Moldova le 3 novembre 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de mémoire *amicus curiae* lors de sa réunion du 14 décembre 2023.

La préparation de cette mémoire *amicus curiae* s'inscrit dans le cadre du [Mécanisme de Réponse Rapide \(QRM\)](#), co-financé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe et mis en œuvre par le Conseil de l'Europe dans leur [Partenariat pour une bonne gouvernance phase II](#).

## 17. Ukraine

*Projet de mémoire amicus curiae concernant les sanctions accessoires à une sanction administrative*

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de mémoire *amicus curiae* ([CDL\(2023\)064](#)) (PG/DV/kb) concernant les sanctions accessoires à une sanction

administrative de l'Ukraine, rédigé sur la base des commentaires de M. Darmanović, Mme Milašič, Mme Otálora Malassis, M. Kaarlo Tuori (président honoraire, expert) et M. Ben Vermeulen (ancien membre, expert). Ce projet de mémoire *amicus curiae* a été demandé par le président par intérim de la Cour constitutionnelle de l'Ukraine le 17 octobre 2023. Le Conseil des élections démocratiques examinera ce projet de mémoire *amicus curiae* lors de sa réunion du 14 décembre 2023.

#### **18. Group consultatif d'experts en Ukraine**

Mme Hanna Suchocka, présidente honoraire de la Commission de Venise, informera la Commission de l'évolution récente de la situation concernant le Groupe consultatif d'experts en Ukraine.

#### **19. Association des anciens membres**

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les anciens membres de la Commission.

19:30

*Dîner à la Scuola Grande di San Giovanni Evangelista*

### **Samedi 16 décembre 2023**

9:30-11:00

*Elections aux postes de la Commission  
Etudes et rapports  
Informations sur les développements constitutionnels dans les pays observateurs  
Rapport des réunions des sous-commissions  
Informations sur les conférences et séminaires  
Questions générales  
Coopération*

#### **4. (Suite) Election du Président, des 3 Vice-Présidents et des 4 membres du Bureau, ainsi que des Présidents et Vice-Présidents des Sous-Commissions**

La Commission est invitée à élire son Président, ses 3 Vice-Présidents et les 4 membres du Bureau pour une période de 2 ans. La Commission est également invitée à élire les Présidents et les Vice-Présidents des sous-commissions pour une période de 2 ans.

#### **20. Utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle lors des processus électoraux : vers une déclaration interprétative au Code de bonne conduite en matière électorale ?**

La Commission sera informée de l'état d'avancement de la préparation d'une éventuelle mise à jour des normes électorales en ce qui concerne l'utilisation des technologies numériques et de l'intelligence artificielle lors des processus électoraux.

#### **21. Rapport sur le bicaméralisme**

La Commission sera informée de l'état d'avancement de la préparation du rapport sur le bicaméralisme, qui sera rédigé sur la base des commentaires de Mme Bernoussi, M. Bustos Gisbert, M. Langášek, Mme Otálora Malassis, M. Newman, Mme Nussberger et M. Zoltan Szente (expert) (voir le questionnaire ([CDL-PI\(2023\)009](#)) et la compilation ([CDL-PI\(2023\)011](#))). Ce rapport est préparé à l'initiative de la Commission de Venise.

## 22. Information sur les développements constitutionnels dans les pays observateurs

Les représentants des États observateurs (Japon, Saint-Siège) sont invités à informer la Commission des récents développements constitutionnels dans leur pays.

## 23. Rapport de la réunion de la sous-commission sur les institutions démocratiques (14 décembre 2023)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 14 décembre 2023.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

## 24. Rapport de la réunion conjointe des sous-commissions sur le pouvoir judiciaire et sur l'Etat de droit (14 décembre 2023)

Le Président de la sous-commission informera la Commission des résultats et conclusions de la réunion tenue le 14 décembre 2023.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

## 25. Informations sur les conférences et séminaires

Veuillez consulter le [site](#) de la Commission de Venise pour plus d'informations sur nos conférences et séminaires.

## 26. Autres questions

## 27. Dates des prochaines sessions plénières

138 <sup>e</sup> session plénière	15-16 mars 2024
139 <sup>e</sup> session plénière	21-22 juin 2024
140 <sup>e</sup> session plénière	11-12 octobre 2024
141 <sup>e</sup> session plénière	6-7 décembre 2024

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

## 7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire (suite)

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Tiny Kox, Président de l'Assemblée parlementaire et avec M. Constantin Efstathiou, représentant de la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée parlementaire. Le Comité présidentiel de l'Assemblée parlementaire et le Bureau élargi de la Commission de Venise tiendront leur réunion habituelle, le samedi 16 décembre 2023, après la Session plénière.

11:00-11:30

*Café*

11:30-15:30

*Réunion annuelle et déjeuner de travail entre le comité Présidentiel de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et le bureau élargi de la Commission de Venise*